

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE DISCIPLINES NON LINGUISTIQUES

SESSION 2018

RAPPORT DE JURY

Après une baisse importante du nombre de candidats présents aux épreuves de la certification complémentaire DNL constatée en 2017, nous nous réjouissons que les effectifs aient connu une hausse significative de plus de 42% à la session 2018. La politique volontariste d'ouverture de sections européennes et de langues orientales menée par l'académie de Bordeaux et les mesures prises par le ministère en faveur de l'enseignement des langues vivantes en juin 2017 qui donnent aux collèges la possibilité d'une part de proposer l'enseignement d'une discipline non linguistique en langue étrangère à partir de la classe de 6^{ème} et d'autre part de mettre en place des enseignements facultatifs de langues et cultures européennes ont sans nul doute contribué à ce regain d'intérêt manifeste pour l'examen de certification complémentaire DNL.

STATISTIQUES

	DNL											
	ALLEMAND		ANGLAIS		ESPAGNOL		ITALIEN		POLONAIS		TOTAL	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Candidats inscrits	0	4	66	47	27	18	3	1	1	0	97	70
Candidats présents	0	3	57	38	24	17	2	1	1	0	84	59
Candidats admis	0	3	41	26	12	11	1	0	1	0	55	40

Les professeurs de lycée professionnel continuent de représenter environ un tiers des candidats. Soulignons la diversité des 27 disciplines non linguistiques représentées. Les professeurs d'histoire-géographie restent toujours les plus nombreux (20) à se présenter à cet examen. Ils sont suivis par les professeurs de mathématiques dont le nombre a fortement augmenté (14). L'anglais et l'espagnol se partagent la quasi-totalité des candidats à l'exception des trois candidats en italien et d'un candidat en polonais.

Avec 65,47% des candidats présents, le taux de réussite ne fléchit que très légèrement par rapport à la session 2017. 55 candidats ont obtenu des notes égales ou supérieures à 10 et ont donc été déclarés admis. Comme les années précédentes, le jury a assisté à de nombreuses prestations de bonne voire de très bonne qualité. Notons que 40 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 13 sur 20, dont 10 des notes entre 18 et 20.

Les candidats admis ont tous fait preuve d'une maîtrise de la langue étrangère se situant au moins au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues dans les domaines de la compréhension, de l'expression orale en continu et de l'expression orale en interaction. Ils disposaient par ailleurs de connaissances solides du fonctionnement des sections européennes ou de

langues orientales ainsi que des programmes d'enseignement propres à chaque discipline. Le jury a particulièrement apprécié la réflexion menée par certains candidats sur la bi-culturalité et sur la didactique de l'enseignement d'une discipline non linguistique en langue étrangère. Par ailleurs le jury tient à saluer le soin apporté par la plupart des candidats à la constitution des dossiers et à la préparation des exposés. Le dossier fourni par le candidat n'est certes pas évalué par le jury mais son élaboration constitue une étape importante dans la préparation du candidat.

Le jury a particulièrement apprécié les présentations qui faisaient apparaître que la certification complémentaire n'était pas seulement perçue comme la reconnaissance d'un savoir-faire personnel mais bien comme **une compétence à mettre au service des élèves**.

La maîtrise insuffisante de la langue étrangère, la méconnaissance du lexique spécifique à la discipline et/ou la méconnaissance des programmes d'enseignement et l'absence de réflexion sur l'intérêt que présente pour la discipline non linguistique le fait d'être enseignée en langue étrangère ont toutefois amené le jury à ajourner 29 candidats.

Rappelons que l'examen est constitué **d'une épreuve orale de trente minutes maximum** qui s'appuie en partie sur le dossier que le candidat aura remis en déposant sa demande d'inscription à l'examen. L'épreuve débute par un **exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum. L'épreuve se déroule en partie voire dans sa totalité, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.**

L'entretien permet au jury d'apprécier :

- **la maîtrise de la langue étrangère** (l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ; la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ; la maîtrise du langage de la classe) ;
- **la maîtrise de la bi-culturalité** (savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ; connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux pays voire dans plusieurs) ;
- **la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère**, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc.;
- **la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes ou de langues orientales;**
- **la capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.**

Les futurs candidats sont invités à prendre l'attache des services de la DAREIC pour connaître les stages à l'étranger proposés aux professeurs désireux d'enseigner une discipline non linguistique en langue étrangère.

Ludger HERZIG

Président de jury